

AVIS DE COURSE

SURPRISE PARTY PALAVAS-LES-FLOTS

Samedi 20 et Dimanche 21 juin 2015

Autorité Organisatrice : Cercle Nautique de Palavas

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 les réglementations Spéciales Offshore (OSR)
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra
- 1.7 Le règlement de la classe Surprise

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux doivent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe Surprise en règle avec leur autorité nationale qui rempliront les conditions définies dans les règles de Classe (en particulier, les skippers devront être à jour de leur cotisation à l'Aspro Surprise).
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2 Les équipages seront composés d'un minimum de 2 personnes. Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au CNP.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros

4 DROITS A PAYER

Les droits d'engagement sont fixés à 60 € par bateau, cela comprend les frais de dossier et la soirée des équipages.

Une participation de 5 € sera demandée aux personnes accompagnatrices à la soirée.

L'inscription se fait en 2 étapes :

- Préinscription par mail cn.palavas@wanadoo.fr
- Confirmation de l'inscription et paiement au Club dans la semaine, et au plus tard le 20 juin 2015. La clôture des inscriptions est fixée à 12h30.

5. PROGRAMME

Une préinscription est vivement souhaitée.

Les instructions de course seront remises lors de l'inscription au club le 20 juin 2015.

<u>Samedi 20 juin</u> :	09 h 00	Inscriptions au club avec café-croissant offerts
	13 h 30	Briefing
	14 h 30	Mise à disposition du Comité de Course, courses à suivre

Retour à terre : rafraîchissements offerts dans les locaux du Cercle Nautique de Palavas à partir de 19 h Apéritif de bienvenue et repas des équipages

<u>Dimanche 21 juin</u> :	11 h 00	Mise à disposition sur l'eau, courses à suivre
----------------------------------	---------	--

A partir de 17 H : Palmarès

6. PARCOURS

Parcours construits

7. CLASSEMENT

Il sera établi un classement selon le système à minima.

7.1 Pour chaque course, le 1^{er} recevra 1 point, le 2^{ème} 2 points, etc

7.2 Les bateaux OCS, DNF et DSQ recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

7.3 Le classement général sera l'addition des points obtenus dans chaque course, le vainqueur étant celui ayant le moins de points.

7.4 Départage des ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

7.5 Quand 4 courses ou plus ont été validées, la plus mauvaise course sera retirée du classement. Quand 9 courses ou plus ont été validées, les 2 plus mauvaises courses seront retirées du classement.

7.6 Une course est nécessaire pour valider l'épreuve, Le nombre maximum de courses à courir sur les 2 jours est de 10.

8. PLACE AU PORT

Gratuite au port 1 semaine avant et après la compétition. Levage et mise à l'eau gratuite. Renseignements : auprès du CNP.

9. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Interdite pendant la durée de l'épreuve, sauf autorisation du Comité de course

10. COMMUNICATION RADIO

VHF canal 77. En cas de modification, le nouveau canal sera notifié au club et par le Comité de Course.

11. PRIX

Des prix seront distribués à la discrétion de l'Organisation.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

le Secrétariat du CNP.

Tel. 04.67.68.97.38

E-mail : cn.palavas@wanadoo.fr

Site: www.cercle-nautique-palavas.com

Hébergement :

Camping Le Camarguais : entre Palavas et Lattes (3 kms)

<http://www.campinglecamarguais.com/>